

Envoyé en préfecture le 11/04/2024

Reçu en préfecture le 11/04/2024

Publié le 11 AVR. 2024

ID : 085-200061265-20240404-2024_3_04-DE

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE
RIEZ

Centre Intercommunal
d'Actions Sociales

"PAYS DE SAINT
GILLES CROIX DE
VIE"

Siège :
4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85806 Saint Gilles Croix
de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil
d'administration : 29

Membres en exercice :
29

Membres présents : 19

DELIBERATION
DL CIAS 2024-3-04

Certifié exécutoire par le
Président compte tenu de :

- la transmission en Sous-Préfecture le : 11 AVR. 2024
- la publication le : 11 AVR. 2024

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du
"Pays de Saint Gilles Croix de Vie"

Séance du 4 avril 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 4 avril, le Conseil d'Administration du Centre Intercommunal d'Actions Sociales du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 28 mars, s'est réuni à 18h00 à la salle 1 de la Communauté d'Agglomération du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, sous la Vice-Présidence de Monsieur Jean SOYER.

Conseillers présents : Nicole ARCHAMBAUD, Roselyne ARCHAMBAUD, Christine BERNARD, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Mylène BLANCHARD, Raphaël CHAUSSIN, André COQUELIN, François COURTIN, Christine CRESTOIS, Céline DELOMME, Isabelle DURANTEAU, Marie-Renée GAZEAU, Nelly HERROU, Nadine LECART, Dominique MALARY, Françoise NINEUIL, Denise RENAUD, Christine ROBRIQUET, Jean SOYER.

Conseillers absents et excusés : Maryse AUGUIN, Béatrice BESSONNET, François BLANCHET, Guillaume BOSSARD, Catherine GALAND, Thierry FAVREAU, Muriel HABERT, Sabrina PROUTEAU, Dominique SIONNEAU, Jean-Michel VINTENAT.

Pouvoirs : Maryse AUGUIN à Isabelle DURANTEAU, Béatrice BESSONNET à Séverine BESSONNET LE CLEC'H, François BLANCHET à Jean SOYER, Thierry FAVREAU à Nicole ARCHAMBAUD, Catherine GALAND à Mylène BLANCHARD, Muriel HABERT à Nadine LECART, Dominique SIONNEAU à Dominique MALARY, Sabrina PROUTEAU à Marie-Renée GAZEAU.

Nicole ARCHAMBAUD est désignée secrétaire de séance.

Affectation des résultats de fonctionnement 2023

Il est proposé de procéder à l'affectation des résultats 2023 de chacun des budgets du CIAS du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, de la manière suivante :

➤ **Budget Principal**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	5 289 990,44 €	19 239,64 €	8 906,37 €
Recettes	5 406 380,43 €	11 575,79 €	- €
Solde d'exécution	116 389,99 €	- 7 663,85 €	- 8 906,37 €
Résultats reportés N-1	32 142,79 €	- 1 763,79 €	
Résultat au 31/12/2023	148 532,78 €	- 9 427,64 €	- 8 906,37 €

Le Compte Administratif 2023 du budget principal présente un excédent de fonctionnement de 148 532,78 € et un déficit de la section d'investissement de 9 427,64€ et un déficit sur les restes à réaliser de 8 906,37 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- à la couverture du besoin de financement de la section d'investissement (compte 1068) à hauteur de 18 335 €
- à l'excédent de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 130 197,78 €.

➤ **CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	65 628,93 €	16 373,81 €	- €
Recettes	54 231,29 €	49 281,24 €	- €
Solde d'exécution	- 11 397,64 €	32 907,43 €	- €
Résultats reportés N-1	- 26 194,35 €	175 982,06 €	
Résultats	- 37 591,99 €	208 889,49 €	- €

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE présente un déficit de fonctionnement de 37 591,99 € et un excédent de la section d'investissement de 208 889,49 €.

Il est proposé d'affecter comme suit le résultat de fonctionnement :

- Au déficit de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 37 591,99 €

➤ **EHPAD DE LA CHAIZE GIRAUD**

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	197 156,78 €	58 405,07 €	- €
Recettes	157 707,35 €	131 407,31 €	- €
Solde d'exécution	- 39 449,43 €	73 002,24 €	- €
Résultats reportés N-1	- 197 317,97 €	257 552,16 €	
Résultats	- 236 767,40 €	330 554,40 €	- €

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe EHPAD HARMONIE présente un déficit de fonctionnement de 236 767,40 € et un excédent d'investissement de 330 554,40 €.

Il est proposé d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

- au déficit de fonctionnement reporté (article 002) à hauteur de 236 767,40 €

➤ RESIDENCE AUTONOMIE SAINT MAIXENT SUR VIE

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	639 788,44 €	72 180,99 €	- €
Recettes	593 512,13 €	82 567,33 €	- €
Solde d'exécution	- 46 276,31 €	10 386,34 €	- €
Résultats reportés N-1	- 53 952,55 €	2 570,72 €	
Résultats	- 100 228,86 €	12 957,06 €	- €

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES présente un déficit d'exécution de la section de fonctionnement en 2023 de 46 276,31 €, le solde du compte 1190 « report à nouveau » au 31/12/2022 est débiteur de 53 952,55 €, le déficit est à affecter intégralement au compte 1190, le déficit cumulé sera alors de 100 228,86 €.

La section d'investissement présente un excédent d'investissement de 12 957,06 €.

➤ SERVICE AIDE et ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE

	Fonctionnement	Investissement	Restes à Réaliser 2023
Dépenses	94 099,88 €	- €	
Recettes	98 995,27 €	- €	
Solde d'exécution	4 895,39 €	- €	
Résultats reportés N-1	- 27 785,26 €	- €	
Résultats	- 22 889,87 €	- €	

Le Compte Administratif 2023 du budget annexe SERVICE d'AIDE et d'ACCOMPAGNEMENT à DOMICILE présente un excédent d'exécution de la section de fonctionnement en 2023 de 4 895,39 €, le solde du compte 1190 « report à nouveau » au 31/12/2022 est débiteur de 27 785,26€, l'excédent est à affecter intégralement au compte 1190, le déficit cumulé sera alors de 22 889,87 €.

Le Conseil d'Administration,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles, et notamment son article L.123-8,
Vu les comptes de gestion et comptes administratifs 2023,
Vu le rapport et les propositions d'affectation de l'ordonnateur,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DÉCIDE :

Article unique : d'approuver l'affectation des résultats 2023, telle que présentée au rapport, proposée par l'ordonnateur pour les budgets énumérés ci-après :

- Budget Principal CIAS
- Budget annexe « CHT SAINT GILLES CROIX DE VIE »
- Budget annexe « EHPAD HARMONIE LA CHAIZE GIRAUD »
- Budget annexe « RESIDENCE AUTONOMIE LES PRIMEVERES ST MAIXENT SUR VIE »
- Budget annexe « SERVICE D'AIDE ET D'ACCOMPAGNEMENT A DOMICILE ».

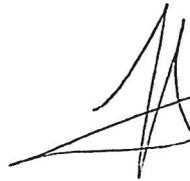
Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,

2024-04-11

Envoyé en préfecture le 11/04/2024
Reçu en préfecture le 11/04/2024
Publié le 11 AVR. 2024 **SLO**
ID : 085-200061265-20240404-2024_3_04-DE

Pour copie conforme,

Givrand, le 8 avril 2024,
Le Vice-Président du CIAS,


Jean SOYER



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et / ou notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.